

**REGLEMENT DE L'APPEL A IDEES  
« JARDIN PARTAGE EN PIED D'IMMEUBLE »**

**I. Présentation et objet de l'appel à idées**

La ville de Sceaux est, depuis de nombreuses années, impliquée dans la préservation de son environnement et particulièrement la place de la nature en ville.

La notion de jardin partagé s'est développée par la réalisation de deux jardins partagés et de 4 jardins en pied d'immeuble suite à l'appel à idées lancé en 2017.

La ville souhaite continuer son engagement en soutenant des initiatives de création de jardins partagés. Cet appel à idées permet aux Scéens d'imaginer et de co-construire avec leurs voisins un jardin au pied de leur logement. Une occasion de gérer et d'entretenir, en commun, une petite parcelle sur laquelle poussent des fruits, légumes, fleurs ou encore herbes aromatiques

La ville de Sceaux invite donc les jardiniers amateurs à participer à cet appel à idées.

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 avril 2024**

**II. Objectifs du projet**

Les projets devront répondre à un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Créer de nouveaux lieux d'échange et de convivialité.
- Réadapter ou relancer un jardin qui a été laissé à l'abandon
- Poursuivre le déploiement d'un jardin déjà existant
- Contribuer à l'amélioration et à l'embellissement de son cadre de vie en milieu urbain.
- Imaginer des jardins, espaces culturels et artistiques.
- Sensibiliser les enfants et leurs familles aux enjeux et pratiques de jardinage ainsi qu'à de bonnes pratiques alimentaires grâce à une alimentation saine et bon marché.
- Education au développement durable et à l'environnement.

**III. Participants**

Des habitants de Sceaux regroupés autour d'un même projet, (au moins 3 personnes et au moins 1 personne majeure) habitant dans un logement collectif ou individuel, ou toute personne morale installée à Sceaux.

Toute association scéenne déjà existante ou en cours de constitution.

Si vous souhaitez vous impliquer mais que vous êtes seule rapprochez-vous du pôle Transitions et développement local de la ville de Sceaux qui pourra vous orienter vers d'autres personnes intéressées  
[sceauxinfomairie@sceaux.fr](mailto:sceauxinfomairie@sceaux.fr)

#### **IV. Caractéristiques du terrain proposé**

L'appel est ouvert à toute parcelle du domaine privé sur le territoire de la ville : jardin, terrasse, en copropriétés publiques ou privées, sur la parcelle d'un bailleur social après autorisation, ou espace vert détenu par une personne morale.

#### **V. Critères et caractéristiques autour de l'utilisation et de la gestion du jardin**

- Contribuer au développement de la biodiversité avec un engagement zéro-phyto (ni pesticide, ni engrais de système),
- Utilisation raisonnée de l'eau,
- Insertion du jardin dans le paysage,
- Faire aboutir le projet dans les 2 années après la décision du jury et le démarrer dans la 1ère année après cette délibération,
- Développer une gestion collective d'un projet d'aménagement et/ou de culture d'un jardin.

#### **VI. Candidatures**

Une note de 1 à 3 pages présentant le projet en complément de la fiche d'inscription sera à remettre pour le 30 avril 2024 avec une photo du site sur lequel le projet de jardin est envisagé et toute autre illustration (vidéo, dessins, maquette...)

#### **VII. Jury**

Le jury est composé de membres du Conseil Municipal, du Comité consultatif des transitions et des personnalités qualifiées

Les décisions du jury s'établiront sur les critères suivants :

- Dynamique du groupe/ Ouverture de l'équipe vers l'extérieur
- Type de projet de jardin
- Sensibilisation/Formation/Education/Animations /convivialité
- Gestion imaginée/projection sur le futur

Dans le cas où un projet ne serait pas retenu, les raisons seront expliquées précisément et une recherche de solutions pourra être proposée, permettant de représenter le projet à la session suivante.

Les décisions du jury seront sans appel et ne pourront être contestées une fois le concours terminé.

#### **VIII. Accompagnement des lauréats**

Les lauréats de l'appel à idées « Jardin en pied d'immeuble » bénéficieront d'un appui technique ou pédagogique pour la création ou le développement des parcelles jardinées.

#### **IX. Calendrier de l'appel à idées**

Du 3 janvier 2024 au 30 avril 2024 : dépôt des dossiers

20 novembre 2023 : réunion de présentation de l'appel à idées

19 décembre 2023 : réunion d'accompagnement au montage du dossier (en visio)

23 janvier 2024 : réunion d'accompagnement au montage du dossier (en visio)  
Ces 2 réunions ont pour objectif de vous aider à constituer votre dossier de candidature

Mai 2024 : délibération du jury  
Juin 2024 : annonce des lauréats

La Ville se réserve le droit de modifier, d'interrompre, de supprimer ou de différer le concours, à tout moment et sans préavis, si elle estime que les circonstances l'exigent. Cette décision ne pourra faire l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager sa responsabilité.

Prénom – NOM :

Fait à \_\_\_\_\_ le :

Signature du participant (*précédée de la mention manuscrite : lu et approuvé*)